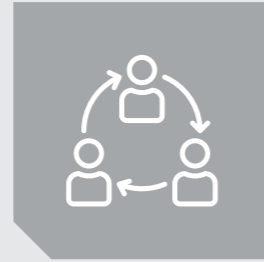


Votre Agent général vous accompagne au quotidien pour répondre à vos besoins de protection, quelle que soit votre situation professionnelle et personnelle.



SÉCURISEZ VOTRE ACTIVITÉ

Flotte de véhicules - Perte d'exploitation - Responsabilité civile de l'entreprise et du dirigeant - Cyber Risques - Marchandises transportées - Bris de machine - Dommages aux biens



GÉREZ ET FIDÉLISEZ VOS SALARIÉS

CCN - Santé collective - Retraite collective - Prévoyance collective - Indemnités de fin de carrière - Épargne salariale - Indemnités de licenciement - Déplacement pro des salariés



PRÉSERVEZ VOS REVENUS

Protection du TNS Madelin - Arrêt de travail - Homme clé associé - Garantie des associés - Invalidité - Retraite - Perte d'emploi - Décès



PROTÉGEZ VOTRE FAMILLE

Auto - Habitation - Santé - Transmission - Épargne retraite - Assurance emprunteur - Protection juridique - Accident de la vie perso & pro - RC personnelle

Pour les conditions et limites des garanties et des services présentés dans ce document, se reporter aux contrats.

Gan Assurances - Compagnie française d'assurances et de réassurances - Société anonyme au capital de 193 107 400 euros - RCS Paris 542 063 797 - APE : 6512Z - Siège social : 8-10, rue d'Astorg - 75008 Paris - Tél. : 01 70 94 20 00 - www.gan.fr - Direction Réclamations Clients - Gan Assurances - 3 place Marcel Paul - 92024 Nanterre E-mail : reclamation@gan.fr
Gan Assurances distribue les produits de Groupama Gan Vie - Société anonyme au capital de 1371100605 euros (capital entièrement libéré) - RCS Paris 340 427 616 - APE : 6511Z - Siège social : 8-10, rue d'Astorg - 75008 Paris.
Entreprises régies par le Code des assurances et soumises à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09 - Ref. 3370-235582-122019 - Photos : © Shutterstock - Gettyimages - Maquette : www.antigel.agency - Service reprographie : [adresse](http://adresse.com).



GAN NOUVELLE VIE

Un capital en toute liberté

Une gestion plus souple

Une fiscalité attractive

SOLUTION ÉPARGNE RETRAITE

Agir à vos côtés pour préparer votre retraite

Anticiper votre retraite doit être une de vos priorités pour vous permettre de maintenir votre niveau de vie quelle que soit votre situation professionnelle et familiale. Voici pourquoi nous souhaitons vous aider à vous constituer dès aujourd'hui une épargne dédiée à la préparation de votre retraite.

Parce que le métier de votre Agent général Gan Assurances, c'est de vous accompagner au quotidien pour vos besoins personnels et professionnels.

LE + GAN ASSURANCES

Avec la gestion profilée, nos experts peuvent vous faire profiter du potentiel de rendement des marchés financiers tout en sécurisant votre épargne à l'approche de votre retraite.



Tout ce qu'il faut savoir sur la retraite

En France, la retraite peut prendre 2 formes :

- un système de retraite par répartition obligatoire,
- un système de retraite par capitalisation facultatif (loi Pacte).

LES CHIFFRES À CONNAITRE (source Sapiendo retraite)

23 ans

c'est la durée moyenne pendant laquelle les Français perçoivent leur retraite.

35 %

des retraités ont trouvé des solutions pour augmenter leurs revenus à la retraite.

66 %

des relevés de carrière comportent des oublis ou sont erronés.

Tout ce qu'il faut savoir sur Plan d'Épargne Retraite (PER)

L'objectif du Plan d'Épargne Retraite (issu de la loi Pacte) est d'apporter plus de transparence et plus de visibilité, d'homogénéiser les différents supports d'épargne, de les rendre plus attractifs et d'en faciliter la portabilité.

DANS CE CADRE, LES CONTRATS EXISTANTS (PERP, contrat loi Madelin pour les TNS et exploitants agricoles) perdurent et sont transférables, en fonction de vos besoins, vers le plan d'épargne retraite individuel Gan Nouvelle Vie.

Gan Nouvelle Vie vous permet de :

Vous assurer un **complément de revenus** à la retraite.

Bénéficier d'**avantages fiscaux** dès la souscription (versements déductibles⁽¹⁾).

Disposer de l'**épargne de manière anticipée** en cas d'accident de la vie ou pour l'acquisition de votre résidence principale.

(1) : Dans la limite des plafonds autorisés et sauf option contraire.

« Est-ce que je peux utiliser mon capital retraite quand je le veux ? »



■ Au moment du départ en retraite, vous avez le choix entre :

- ▶ une rente
- ▶ un capital
- ▶ une combinaison des deux

Le capital⁽²⁾ peut parfois vous être versé en une fois ou de façon fractionnée.

■ Avant la retraite : vous avez le droit de puiser dans l'épargne retraite pour l'acquisition de votre résidence principale ou en cas d'accidents de la vie.

UTILISEZ VOTRE CAPITAL RETRAITE AVEC PLUS DE LIBERTÉ

« Comment gérer mon épargne retraite sans difficulté ? »



Vous avez différentes possibilités pour alimenter votre plan d'épargne Gan Nouvelle Vie :

- **Des versements programmés** pour un effort d'épargne régulier adapté à votre budget
- **Des versements libres** en fonction de vos rentrées d'argent, pour optimiser votre capital retraite
- **Des transferts** venant d'autres contrats retraite individuels tels que le "Madelin" ou le PERP.

LE + GAN ASSURANCES

Avec la gestion profilée réalisée par nos experts, votre épargne retraite sera placée au mieux de vos intérêts.

GÉREZ VOTRE ÉPARGNE RETRAITE AVEC PLUS DE SOUPLESSE

« Quelle est la fiscalité liée à mon épargne retraite ? »



Vous avez la possibilité de déduire de l'assiette de votre impôt sur le revenu vos versements volontaires (sauf option contraire et dans la limite des plafonds autorisés).

UNE FISCALITÉ TRÈS AVANTAGEUSE DÈS VOTRE SOUSCRIPTION

(2) : Uniquement pour les sommes issues des versements volontaires ou de l'épargne salariale.

